



TRAIL ORIENTATION DES SALAMANDRES

2026

RÈGLEMENT DE L'ÉPREUVE

Article 1 : Organisateur

L'association « U.S.P. Running-Trail », section course à pied de l'Union Sportive du Poinçonnet, en partenariat avec le club « Orientation 36 » de Châteauroux organise le dimanche 31 mai 2026, la 2ème édition du « Trail orientation des Salamandres ».

Responsable : Laurent MICHAUD 9 Allée de Corbilly 36330 Le Poinçonnet (06 29 08 85 06)

Article 2 : L'épreuve

« Le Trail orientation des Salamandres » comporte 1 seule course sous la forme d'une « course orientation au score ».

Possibilité de le faire en solo ou en équipe de 3 personnes maximum. L'équipe disposera d'une seule puce pour le chronométrage.

Le principe

La zone de course définie par une carte papier remise au départ. Sur cette carte, sont implantées plusieurs balises à « valider » sans avoir d'itinéraire imposé. Pour valider une balise, il suffit de mettre la puce dans le boîtier, au signal sonore la balise est validée. Les **balises** sont symbolisées sur la carte par un rond rose et des **balises bonus** sont symbolisées par un rond bleu. Sur le terrain, elles sont repérables par un fanion orange et blanc où se situe le boîtier d'enregistrement. Chaque coureur, ou équipe, doit donc créer son propre itinéraire pour prendre un maximum de balises dans un temps imparti. Le parcours, à majorité en forêt, permet d'emprunter des allées forestières, des chemins, des sous-bois et des sentiers monotraces ou du hors-piste en azimuth.

En résumé, les participants auront un temps limité de **1h30** pour prendre un maximum de balises réparties ainsi : **20 balises roses (valeur -1 point)** et **10 balises bonus (valeur -5 points)**. Pour tout dépassement du temps imparti, une pénalité de **+1 point** s'applique par tranche de minute supplémentaire.

Distance topo, c'est-à-dire en ligne droite de balise à balise de **6km**.

La distance réelle va varier du choix d'itinéraire de chacun. Nos membres ont effectué un parcours de **9km** en restant sur les chemins.

Le classement sera effectué en tenant compte du temps et des points.

Matériel obligatoire

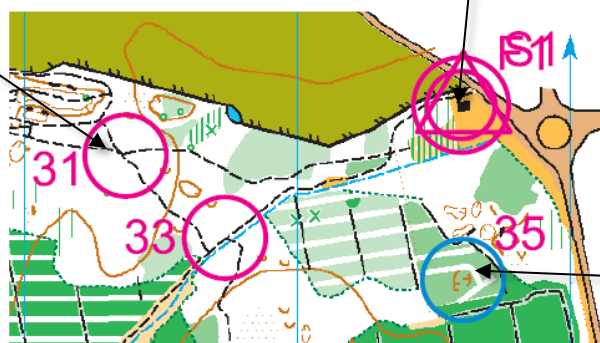
Un téléphone chargé pour joindre ou être joint par l'organisation et prendre en photo la balise en cas de dysfonctionnement.

Chaussure adaptée aux chemins.

Exemple de carte :

Balise standard
Rond rose

Départ / Arrivée



Balise bonus
rond bleu

Boitier

Balise sur terrain

Puce ou doigt
électronique



Validation balise



Déroulement de l'épreuve

Le départ fictif sera donné à 9h00 sous l'arche gonflable au stade de football « Jean Delaveau ». Le peloton sera dirigé vers le lieu de départ réel situé au lavoir à environ 1km. Après un briefing et rappel des consignes, le départ réel sera donné vers 9h15 et 9h30.

Le départ et l'arrivée seront jugés au même endroit, au poste du lavoir.

L'équipe devra être au complet pour valider son arrivée.

Après validation de la borne « arrivée » les participants pourront retourner au village départ pour le ravitaillement d'arrivée et les douches. Le retour se fait sur la voie publique non protégé par des signaleurs. Les concurrents ne sont pas prioritaires, chacun doit donc respecter le code de la route.

Les organisateurs se réservent le droit de modifier les parcours en cas de force majeure ou pour des raisons de sécurité.

Article 3 : Accueil et Horaires de départ

L'accueil des coureurs sera ouvert à partir de 7h30 sur le parking du stade de football « Jean Delaveau ».

9H00 : Départ fictif du peloton sous l'arche

9h15 à 9h30 : Départ réel après briefing

Env. 11H00 : arrivée des concurrents

Article 4 : Inscription et retrait des dossards

Inscription en ligne sur le site de «COURIR36 »

<https://www.courir36.fr/inscription/les-foulees-de-la-foret/2026/>

Le montant des droits d'inscription est fixé à:

- **8 €** par personne.

Version solo = 1 carte + 1 dossard + 1 puce électronique

Version équipe, maximum 3 personnes = 3 cartes + 1 dossard + 1 puce électronique pour l'équipe

Pas d'inscription possible le jour de la course.

Retrait des dossards uniquement le jour de la course à partir de **7H30** sur le parking du stade de football Jean Delaveau.

IMPORTANT : Lors de la remise de la puce électronique (valeur : 50 €), une pièce d'identité sera exigée en caution. En cas de perte, le concurrent devra rembourser cette somme à l'organisation. La puce devra être restituée à l'arrivée pour la récupération de la pièce d'identité.

Article 5 : Pièces requises pour les compétitions

L'inscription est validée par :

- la saisie en ligne du formulaire ou la fourniture du bulletin d'inscription dûment rempli et signé,
- le règlement en espèces ou par chèque à l'ordre de l'U.S.P Running-Trail, correspondant au montant des droits d'inscription mentionnés à l'article 4,
- la fourniture d'une photocopie de la licence FFA, UFOLEP athlétisme, FSGT athlétisme, triathlon portant attestation de la délivrance d'un certificat médical de non contre-indication de la pratique sportive en compétition, ou, pour les non licenciés, d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition (ou de sa copie) datant de moins d'un an à la date de l'épreuve (L. 231-3).
- la fourniture du PPS (Parcours Prévention Santé)
- la fourniture d'une autorisation parentale datée et signée pour les concurrents de moins de 18 ans (sur dossier d'inscription).

Article 6 : Participants

Ouvert aux femmes et aux hommes, licenciés ou non (cf. article 5), à partir de la catégorie « cadets » (année de naissance 2009 et 2010).

Article 7 : Chronométrage

Chronométrage effectué avec la puce électronique au doigt des participants.

Présence de l'équipe complète pour valider l'arrivée.

Résultat sur ordinateur, après saisie du temps ainsi que le calcul des points validés et des pénalités.

Classement établi après l'arrivée du dernier concurrent.

Article 7 : Public

Les spectateurs sont invités à suivre les directives des organisateurs et des services chargés de la sécurité pour éviter tout incident ou irrégularité dans le déroulement des épreuves.

Article 8 : Matérialisation du circuit

Les concurrents ont une carte de la zone de course.

Pas d'itinéraire imposé donc aucun balisage, seul les balises sont identifiées par des fanions orange et blanc.

Article 9 : Ravitaillements

Trail orientation en totale autonomie : 1 ravitaillement solide et liquide prévu sur le village après l'arrivée.

Article 10 : Assurance

L'organisation est couverte en responsabilité civile. Les licenciés bénéficient des garanties liées à leur licence. Il incombe aux autres participants non-licenciés de s'assurer personnellement. L'organisation décline toute responsabilité en cas de vols ou de dommages qui pourraient survenir pendant la manifestation.

De plus, les mineurs peuvent participer sous la responsabilité de leurs parents qui doivent obligatoirement signer l'autorisation parentale.

Article 11 : Médical

L'assistance médicale sera assurée par la présence d'une équipe de secouristes.

Article 12 : Régularité et Éthique

Les participants s'engagent à respecter la réglementation générale des courses hors stade ainsi que la charte des courses nature. Cette charte autorise la disqualification des participants en cas de non-respect des principes suivants :

- port du dossard à l'avant de manière lisible.
- respect de l'environnement : utilisation des sentiers balisés, conservation des déchets.
- respect du code de la route.
- esprit sportif, aide aux concurrents blessés ou en difficultés.

Le tracé du parcours ne peut être emprunté anarchiquement en dehors du jour de l'épreuve, l'organisation étant tributaire d'autorisations expresses de l'ONF et de propriétaires privés pour la traversée des parcelles forestières le jour de la course uniquement.

Article 13 : Classements - Résultats

Les résultats seront disponibles à l'arrivée du dernier concurrent. Les résultats complets seront disponibles en ligne sur le site de « COURIR36 ».

Article 14 : Récompenses

Conformément à la charte des courses nature, il n'y aura pas de primes en espèces pour les lauréats.

Ceux-ci recevront des trophées ou des lots en nature.

Un lot sera remis à chaque coureur participant.

Solo 1^{er} homme et 1^{ère} femme

Equipe 1^{ère} équipe homme, 1^{ère} équipe féminine, 1^{ère} équipe mixte.

Article 15 : Droits à l'image - Données personnelles

Conformément à la loi informatique et liberté du 06/01/78, les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant.

Tout concurrent autorise expressément l'organisation du « Trail Orientation des Salamandres » à utiliser les images fixes ou audiovisuelles prises à l'occasion de sa participation à l'épreuve et sur lesquelles il pourrait apparaître sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Article 16 : Annulation de l'épreuve

Si l'épreuve devait être annulée pour cas de force majeure ou pour un motif indépendant des organisateurs, un remboursement partiel des frais d'inscription pourrait être alors effectué.

Article 17 : Conclusion

Toute inscription à l'épreuve implique la prise de connaissance et l'entière acceptation du présent règlement.